

La Voix des Régisseurs



Avril 2006 N°57



SOMMAIRE

Pages

Et si nous parlions " sylviculture " ?	2
Des neurones, mais pas d'estomac ...	3
Audit de l'UT de Ribeauvillé.	4
Lettre au Président des COFOR.	5
Encadrement des chantiers en F.C. Mise en concurrence.	7
TO + TSF = un seul corps.	9
Le temps du divorce.	10
Glands d'honneurs.	11
Burkina Faso.	15

Et si nous parlions " sylviculture " ?

Quand le SNU avait organisé un stage d'initiation à la négociation en 2004 en Alsace, les participants avaient suggéré à Régis Michon d'organiser une grande discussion sur la sylviculture afin de remotiver les forestiers en les laissant s'exprimer sur le cœur de leur métier. On sait ce qu'il en advint, un grand raout de cadres, une absence sidérale des marteleurs.

Vu le flop de cette initiative, je profite de ma participation récente à un stage obligatoire sur le détournement des arbres d'avenir en Moselle et en Sarre pour lancer la discussion sur les nouvelles méthodes sylvicoles, à travers La Voix des Régisseurs. En préliminaire, je tiens à souligner que les lignes suivantes n'engagent que son auteur et nullement le SNU.

L'objet du stage est de vanter les mérites des réserves de TSF et de nous transformer en arboriculteurs. En gros, on ne touche pas à la forêt durant sa puberté ; dès qu'on sent de la vigueur, on choisit avec amour une trentaine de belles pousses par hectare et on massacre tout ce qui pourrait toucher leur corsage jusqu'à ce que ces demi-tiges se caressent mutuellement du bout de leurs cils. Puis on attend que ces trapues deviennent bien grasses avant de les pourfendre.

Mon impression de stage est très mitigée. Autant l'enthousiasme et le professionnalisme des formateurs m'ont réjoui, autant leur approche forestière m'a inquiété. J'ai été frappé par le contraste entre la modestie intrinsèque des formateurs et la formidable arrogance de leurs prétentions forestières. 33 ans (comme Jésus) de vie passés jour et nuit en forêt m'ont progressivement fait perdre mes certitudes. Quelle surprise alors de tomber sur des forestiers emplies de

vérités qui, après plusieurs jours de digestion, me semblent certes intéressantes sur bien des points mais cependant dangereusement réductrices, hasardeuses et ultralibérales !

Tout d'abord, quand on constate le développement des loisirs, la prise en compte de l'environnement, la recherche sécuritaire, le besoin de nature, le prix de l'eau,... pourquoi restreindre les recettes financières de la forêt à la production ligneuse? Pourquoi diable réduire encore le volet productiviste de la forêt au domaine de la



qualité ? Car rien n'interdit de penser que les bois de qualités moyennes ne seront pas très recherchés dans l'avenir par l'augmentation de la demande, l'amélioration des procédés de transformation et la rareté des énergies.

Des neurones, mais pas d'estomac ...

Nos dirigeants étaient de belles mécaniques bien huilées dans la gestion traditionnelle des forêts qu'il fallait alors protéger contre le monde vorace de l'agriculture. Le moins que l'on puisse dire est qu'ils n'ont pas réussi leur adaptation au monde moderne. Alors qu'il faut ouvrir la forêt aux nouvelles demandes environnementales de la société, ils essaient d'être des businessmen en pillant les gros bois de la forêt tout en veillant à garder leurs magnifiques galons sur le revers de leur col amidonné. Alors qu'il faut pratiquer une gestion de proximité, répondant aux besoins des propriétaires, ils mettent en place une tuyauterie ubuesque dont le seul et unique avantage est de sauvegarder leurs intérêts personnels. Alors qu'il faut un contrat de plan garantissant une gestion durable sur 5 ans tant en moyens humains que finan-

ciers, ils s'enferment dans une recherche effrénée de valeur ajoutée qui se résume à expérimenter l'exploitation en régie d'entreprise. Dur, dur ce constat d'incompétence pour un forestier alsacien pratiquant la régie depuis des lustres et en connaissant les limites.

Le pire, c'est que ces technocrates désuets se croient indispensables pour la bonne marche de l'établissement public au point de gonfler démesurément leur nombre aux dépens des forestiers de terrain. A nous de réagir en exigeant des moyens suffisants pour gérer durablement les forêts publiques et, dans un premier temps, **refusons les intérimis qui n'ont aucune assise légale.**

Martial Brendle.

(Suite de la page 2.) En fait, le système sylvicole proposé n'est ni plus ni moins l'abandon de la sylviculture au profit de l'arboriculture. Comme pour la populiculture, c'est l'arbre en place qui importe, le reste n'est que remplissage, lequel est à créer par entourage pour le peuplier et à éliminer par détournement pour le cas présent. Nous sommes nombreux à avoir une certaine expérience dans la prédésignation d'arbres qui se sont révélés trop souvent dépassés par d'autres... 33 ans après. La vigueur est un élément diachroniquement changeant. N'est-ce pas être bien prétentieux de vouloir régner sur 150 ans de forêt par le choix d'un jour ? (Ce système n'admet pratiquement aucune alternative une fois l'arbre mis en place).

Mais ce qui laisse le plus perplexe est cette perception négative du collectif où l'autre est l'ennemi. Il n'y a plus de synergie, de vie associative avec des codominants ou prédominants, seul compte l'étalement des branches de l'élite selon ses besoins en lumière. Cette vision est à mettre en rapport avec le culte de l'individu de notre société libérale où la carrière se fait en écartant les autres. Autant ce TPMG (tout pour ma gueule) n'est pas satisfaisant dans le système social actuel, autant l'ignorance de la dynamique de groupe trouvera un jour ses limites dans le milieu forestier.

Et la crainte m'envahit quand je décèle la volonté de vouloir introduire de façon doctrinaire

cette arboriculture dans les forêts publiques. Car la structure actuelle de l'ONF qui ne reconnaît pas le triage comme structure de base, augmente la surface de gestion de chaque forestier de terrain, organise des martelages par équipes importantes n'est absolument pas adaptée à ce type de culture qui demande une bonne connaissance du terrain, des passages nombreux et ciblés par essence, un suivi méthodique. Le résultat sera que, faute de moyens, on aura recours à des coupes fortes et une absence de prise en compte de la biodiversité.

Toutefois, si je n'adhère pas à la conception systémique de cette arboriculture, je trouve nombre de pratiques très intéressantes : recherche méthodique de la biodiversité, respect des rythmes de vie des espèces, adaptation de l'objectif grume à la richesse du milieu, extrême variabilité des besoins en lumière, repérage des baliveaux d'avenir, respect du diamètre d'exploitabilité Je ne développerai pas ces points, il suffit de s'inscrire au stage de formation " détournement ", très bien mené par les subtils Marc-Etienne et Georg Wilhelm, à qui je souhaite un amour plus polymorphe des tailles. Pourvu qu'ils n'atteignent pas 33 ans d'expérience pour réaliser que les " longues minces " ou les " grandes grosses " ne baignent peut-être pas dans le luxe mais ont bien plus d'élégance que les " petites grassouillettes ", même épanouies !

Bernard Franquin

AUDIT DE L'UT DE RIBEAUVILLÉ

Soigneusement distillés par la hiérarchie locale, relayés par une organisation syndicale catégorielle, des échos incongrus nous reviennent au sujet de l'audit externe de l'Unité Territoriale de Ribeauvillé. Pour tordre le cou aux rumeurs, mais aussi pour rester positifs et résolument tournés vers l'amélioration de la situation, voici notre version officielle :

Préambule.

Le statut général de la fonction publique, relaye le Code du travail et rend un chef de service responsable de la sécurité et de la santé au travail (physique et morale) des personnels placés sous son autorité. Un décret confère aux membres des CHS le devoir d'alerter le patron de toutes les situations susceptibles d'entraîner des problèmes dans ces domaines.

Or, il se trouve que depuis plusieurs années, des arrêts divers pour maladie, mais hélas tous liés au travail, se répètent dans cette UT. Le bon taux de syndicalisation des personnels de l'UT, a placé le SNUPFEN dans une situation qui nous permet d'appréhender plus globalement les problèmes individuels.

Nota : certains de ces problèmes sont extérieurs aux problèmes relationnels au sein de l'UT, et récurrents depuis des décennies. Ils contribuent néanmoins à pourrir ces derniers. Nous voulons parler ici des positions anti-ONF de certaines communes (voir article sur la mise en concurrence de l'ONF dans ce numéro.)

C'est en raison de la montée en puissance de ces difficultés relationnelles, que le SNUPFEN a choisi d'alerter d'abord, de mettre devant ses responsabilités, ensuite, le DT Alsace. De là, cet audit effectué en décembre par un cabinet externe de Besançon.

Les documents .

Il serait long et fastidieux d'essayer de rendre compte de tous les rebondissements de cette affaire. Sur l'audit, sachez simplement que tous les sectionnaires tiennent à votre disposition les documents suivants :

- Compte rendu officiel par le cabinet Moret ès Jean.
- C/R de la réunion de restitution du

27/01/06 par Rellé J-M.

-C/R de la réunion de restitution du 27/01/06 par Meltz Pierre

-Courriers du SNUPFEN au DT Alsace.

La problématique .

Bien évidemment, dans une telle consultation les forces mais surtout les faiblesses des uns et des autres sont stigmatisées. Bien sûr, sur ce coup, la hiérarchie a été largement surreprésentée, comme s'il avait fallu rétablir un équilibre des forces apparemment perdu ! Bien sûr, les conclusions de l'audit ne reposent que sur les paroles des uns et des autres, et non sur des faits matériellement prouvés ... etc ... Bien sûr, les aspérités ont été lissées et les conclusions sont softs. Pouvait-il en être autrement ?

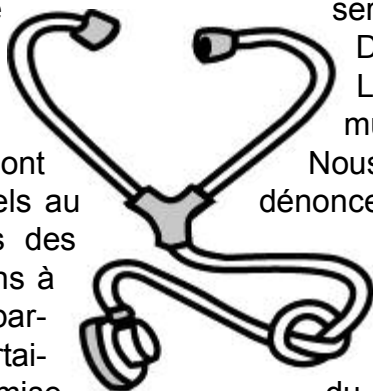
Pour le SNUPFEN, l'important n'est pas là. Cet audit a eu lieu, grâce à nous. Mais cet audit n'est pas en soit un médicament, il permet juste le diagnostic. Maintenant, tout reste à faire pour rétablir la confiance et un climat professionnel

serein. C'est la mission confiée par le DT au directeur d'agence de Colmar. Les enjeux sont trop graves pour s'amuser à jeter de l'huile sur le feu.

Nous attendons, fermement résolus à dénoncer ou défendre ce qui doit l'être.

La tâche s'annonce ardue car le mutisme dans lequel se sont retranchés la quasi totalité des agents de l'UT lors de la discussion du 27/01 est révélatrice d'un profond malaise et de la confiance perdue. Peut-être ces personnels attendaient-ils trop d'une telle procédure ? Désabusés, une majorité d'entre eux qualifiaient cette réunion de " théâtre, cinéma ou mascarade. " Mais pour le syndicat, le plus inquiétant, c'est qu'aujourd'hui, plusieurs d'entre eux nous disent que rien ne semble encore avoir changé, que les remises en question attendue n'arrivent pas.

Résolument multi-catégoriel, notre syndicat ne s'amusera pas à jouer Pierre contre Paul ou vice et versa. Mais il n'acceptera pas non plus qu'on colporte l'idée que nous défendons n'importe quoi et n'importe qui sous prétexte que nous sommes le syndicat majoritaire. Avant d'intervenir, le SNUPFEN recherche des faits et des preuves ; ses interventions sont étayées. Une



nouvelle fois, nous vous renvoyons à l'article sur la mise en concurrence de l'ONF et la Note du DA de Colmar sur le sujet. Les forestiers du Val d'Argent sont dans le collimateur de la direction depuis trop longtemps, s'ils sont toujours là, fidèles au poste, c'est que la hiérarchie est inca-

pable de leur reprocher des manquements graves dans le service.

Oui messieurs, la cause de ces dysfonctionnements est à rechercher ailleurs.

Pour le Bureau Régional du SNUPFEN,
Rellé Jean-Marie

Lettre au Président des COFOR



Syndicat National Unifié des personnels des Forêts et de l'Espace Naturel
Région Alsace

Martial BRENDLE
M. F. 68740 MUNCHOUSE
Tél. 03 89 81 25 70 courriel: martial.brendle@snpfen.org

Munchouse, le 6 avril 2006

Lettre ouverte à
Monsieur le Président de l'association des Maires des communes forestières,

Monsieur le Président,

Depuis quelques années la forêt publique a vu ses bénéfices considérablement décliner. La cause essentielle est due à l'effet conjugué de la baisse du prix du bois et de l'augmentation des coûts de l'ONF.

Les responsables de l'ONF vous expliquent que ce phénomène est incontournable vu la conjoncture économique internationale et le désengagement de l'Etat par rapport au versement compensateur. En tant que représentants des personnels forestiers, nous sommes en mesure de vous affirmer que cette cause n'est pas inéluctable et qu'il est possible d'y remédier.

Tout d'abord, le marasme économique est partiellement à mettre à l'actif de notre Direction qui, non seulement, n'a pas su anticiper et mettre en valeur les autres ressources produites par la forêt (air, eau, sol, tourisme ...), mais encore s'est lancée dans une course éperdue de ventes de gros bois pour rétablir l'équilibre financier de l'EPIC dans une période de morosité. La conséquence immédiate de ce grossissement de l'offre dans une période de faible demande est l'effondrement des prix. La deuxième incidence est que notre Direction, chargée de gérer la forêt dans le long terme, a bradé ses plus beaux produits dans l'intérêt immédiat de l'Etablissement. Dans ces conditions, peut-on avoir encore confiance en de tels responsables, plus soucieux de leur carrière que du patrimoine forestier ?

Quant à l'augmentation des coûts de l'ONF, elle est totalement à mettre à l'actif de notre Direction. Dans un premier temps, elle n'a pas suivi l'arbitrage du Premier Ministre et a sorti du régime Forestier les activités liées à la Régie Directe pour vous en imputer le coût financier. Par ailleurs, elle a littéralement vidé de son sens la réduction des effectifs imposée par les tutelles dans le but de réduire les dépenses de l'EPIC. En effet, au lieu de réduire, comme elle s'y était engagée, les effectifs dans toutes les strates sociales, elle a décimé les agents de terrain à faible coût pour pouvoir accroître les cadres. De ce fait, elle a respecté le nombre total de personnels déterminé par le Ministère tout en augmentant la masse salariale à travers le paiement des hauts salaires engagés.

Qui doit subir le coût de cette superstructure pléthorique qui n'apporte rien à la gestion patrimoniale des forêts ?

Les partenaires communaux, alors que l'ONF ne peut plus garantir de présence régulière dans leur forêt.

Car, dès aujourd'hui, nous pouvons affirmer

- que les coupes forestières ne sont plus suffisamment encadrées
- que la surveillance des forêts est réduite, voire symbolique durant les week-ends
- que la surveillance de la chasse est abandonnée

Aussi, face à des Directeurs qui vous ne considèrent plus comme un partenaire mais comme un client à qui il faut soutirer de l'argent, alors que notre rôle est d'être votre soutien technique, et qu'ils nous considèrent comme des moins que rien, nous vous proposons d'unir nos intérêts qui passent par une gestion globale et durable des forêts.

Pour le Bureau Régional
M. Brendle

NOTE

DIFFUSION T

ONF

Alsace

**Agence
de Colmar**

COLMAR, le 9 février 2006

JPR/LV

OBJET : Encadrement des chantiers dans les forêts communales – Mise en concurrence

22, rue de Herrisheim
68000 Colmar
Tél. : 03 89 22 96 10
Fax : 03 89 22 38 48
Mél : ag.colmar@onf.fr

2 communes forestières importantes de l'Agence viennent de décider de nous mettre en concurrence avec d'autres prestataires pour l'encadrement des travaux d'exploitation et des travaux patrimoniaux à réaliser dans leurs forêts communales en 2006.

Il est vraisemblable que nous allons perdre l'encadrement des travaux patrimoniaux pour ces 2 communes au profit d'un expert installé dans le Centre Alsace.

Cette évolution, parfaitement compatible avec la charte de la forêt communale et d'ores et déjà très pénalisante pour notre activité 2006 et à plus long terme et si elle devait s'étendre pourrait remettre en cause la place (et les moyens) de l'Office.

3 arguments sont généralement mis en avant par les communes pour justifier une telle décision :

→ **Les différences de coûts entre l'Office d'une part, la concurrence privée d'autre part.**

Nous n'avons que très peu de marge de manoeuvre dans ce domaine (obligation de se rapprocher de l'équilibre financier pour ces interventions contractuelles). Nous pouvons simplement rappeler que la qualité de la prestation offerte par un intervenant extérieur ne sera pas forcément de la même nature que celle réalisée par un agent patrimonial de l'ONF (présence continue sur le terrain, surveillance exercée en parallèle, gestion intégrée avec les autres phases de gestion de la forêt...).

→ **La qualité technique de l'encadrement de l'ONF**

Il est parfois reproché un certain laxisme vis à vis des bûcherons communaux (respect des horaires, des prescriptions techniques...), mais aussi et c'est plus gênant, une prestation technique insuffisante par rapport à ce que pourrait proposer un expert privé. Il s'agit bien entendu de réagir à de telles assertions et soigner effectivement la qualité de nos prestations par une application sans faille de nos procédures qualité et par la recherche permanente du meilleur rapport « qualité prix » pour les travaux réalisés en forêt communale.

→ Les relations entre les élus et l'ONF

Il est évident que lorsque les relations sur le terrain entre le Maire, son ou ses Adjoints et le Correspondant local de l'ONF sont bonnes, la « tentation » de la commune de faire appel à la concurrence (dans le respect des règles du Code des Marchés Publics) demeurera vraisemblablement à l'état virtuel.

Il est donc essentiel que chacun se rappelle que chaque commune est aussi un client et qu'en conséquence, la satisfaction de ce dernier est une condition incontournable de la pérennité de notre collaboration.

En conclusion et compte tenu des enjeux majeurs pour l'Agence de Colmar concernant ce dossier, je vous demande :

→ de me signaler ainsi qu'à Jacques MERTZ, tout démarchage réalisé directement ou indirectement auprès des communes par un prestataire privé ;

→ de nous alerter dès qu'une commune se « pose des questions » sur la possibilité éventuelle de faire appel à ce type de prestataires.

Un entretien avec les élus sera alors proposé par l'Agence afin de sauvegarder nos positions et convaincre le Maire de continuer à faire appel à nos services.

Je vous demande d'être particulièrement vigilant et de tout faire pour assurer un service d'une qualité irréprochable et maintenir des relations confiantes avec des collectivités, condition indispensable au maintien de nos positions sur le terrain.

Le Directeur d'Agence,
J.P. RENAUD



ENCADREMENT DES CHANTIERS EN F.C. MISE EN CONCURRENCE

Avant de découvrir les commentaires du SNUPFEN, nous vous recommandons de la lire avec attention la note ci-dessus. Dans une prose désormais bien connue des personnels de cette agence (sibylline, distillée, hypocrite et mensongère) le DA nous rappelle les évangiles selon St ONF.

Le SNUPFEN ne pouvait laisser une telle note sans réponse.

En préambule, nous dirons : " Pourquoi tant d'hypocrisie ? " Les 2 communes dont il est question ici sont Sainte Croix et Sainte Marie aux Mines et la concurrence est multiple. Ensuite, pourquoi ce mensonge par omission ? Si ces 2 communes ont décidé de nous mettre en concurrence, d'autres, bien avant elles ont fait le choix de nous éliminer. Dans cette même

agence, plusieurs communes refusent en bloc les conventions d'encadrement des chantiers et réalisent, seules, les travaux qu'elles estiment nécessaires. Pourquoi cette note feint-elle de l'ignorer ?

En réponse aux 3 arguments qui seraient avancés par les communes (dixit Renaud !) voici les positions du SNUPFEN.

Les différences de coût entre l'office et la concurrence privée.

Le SNUPFEN rappelle que ces coûts découlent d'une comptabilité analytique dont l'opacité permet à l'ONF de lui faire dire ce qu'elle veut. Ensuite, le syndicat constate que des marges de manoeuvres existent puisque l'office n'appliquera pas l'augmentation du tiers restant pour atteindre l'équilibre en 2006. (cf la négociation

entre DREGÉ et GRANDADAM et nos commentaires dans une précédente édition de la Voix des Régisseurs.)

Ensuite et surtout, si l'ONF est plus cher, c'est que dans nos coûts unitaires est inclus tout ce qui sert à nourrir la bête, à financer notre superstructure avec sa pléiade d'officiers supérieurs. Quant au reste de l'argumentaire, sur une qualité a priori inférieure de la prestation offerte par un intervenant privé, il relève tout bonnement d'un vil procès d'intention. Curieusement d'ailleurs, le DA reprend à son compte les arguments développés en son temps par le SNUPFEN pour illustrer les imperfections de la comptabilité analytique : la surveillance exercée en parallèle avec l'encadrement, la gestion intégrée avec les autres phases de la gestion de la forêt. Je me souviens d'un débat en CTP où les représentants de l'administration avaient le sourire dédaigneux quand le SNUPFEN parlait ainsi ! sauf qu'à l'époque, on pouvait encore se targuer d'avoir une présence continue sur le terrain...

A ce stade de l'analyse, chacun pourra ainsi apporter sa réponse à la question : " Qui porte la responsabilité de la différence des coûts entre l'ONF et la concurrence ? "

La qualité technique de l'encadrement. Qui pourrait encore croire qu'une application sans faille de nos procédures-qualité puisse être la garantie de la qualité technique de notre encadrement ? C'est précisément la lourdeur de ces procédures qui nous détournent du terrain. C'est parce que les forestiers de terrain osent s'affranchir de ces procédures que la boutique tourne encore et que l'ONF peut rester crédible auprès de la plupart des communes. L'encadrement c'est d'abord du temps de présence et la capacité de prendre des décisions sur le champ. Si certaines communes peuvent trouver notre rapport qualité-prix exagéré, il est heureux qu'elles ne connaissent pas le temps imparti par nos directeurs pour l'encadrement de ces chantiers. Elles crieraient au scandale. A ce sujet, le SNUPFEN vous invite à méditer ces temps d'encadrement des chantiers, fonction des moulinettes re-paramétrées tous les ans (source : agence et UT)

A ce stade de l'analyse chacun pourra ainsi apporter sa réponse à la question : " Qui porte la responsabilité de la baisse de la qualité de nos intervention ? "

Les relations entre les élus et l'ONF.

Le SNUPFEN tient à dénoncer ici l'hypocrisie du rédacteur de cette note. Une lapalissade sur les bienfaits de bonnes relations entre " élus et correspondants locaux " n'est avancée ici, que pour mieux souligner son antithèse : " Si des Maires cèdent à la tentation de faire appel à la concurrence privée, c'est que leurs correspondants n'auront pas su entretenir de bonnes relations. " Cette réciprocité ne saurait être exacte. Ce serait balayer trop rapidement tous les handicaps énoncés plus haut, sur lesquels ces agents n'ont pas d'emprise.

A ce stade de l'analyse, chacun pourra ainsi apporter sa réponse à la question : " Où se nichent les responsabilités dans la dégradation des relations entre les élus et l'ONF "

Le SNUPFEN ne voudrait pas conclure ce chapitre sans témoigner sa solidarité envers tous les forestiers patrimoniaux qui se démènent dans de semblables situations, et tout particulièrement les forestiers du Val d'Argent qui sont sur la sellette depuis trop longtemps maintenant. Méritent-ils d'être déconsidérés parce qu'une autorité communale a fait un choix dans lequel ils n'interviennent qu'aux marges ? Quand, en 1981 la forêt a échappé à la première décentralisation, avec comme conséquence sur le département du Haut-Rhin, la création des Brigades Vertes par un Président du Conseil Général qui voulait sa police de l'environnement a-t-on jeté le discrédit sur tous nos technocrates ?

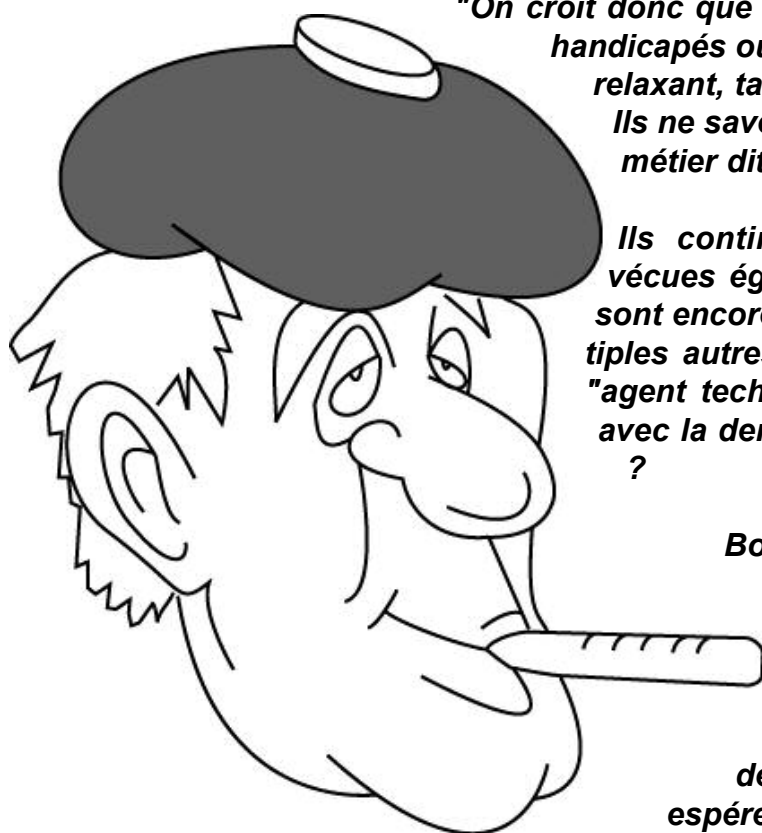
Le SNUPFEN soutient ces forestiers, il les défend. Il connaît leur conscience professionnelle et leur investissement. Mais le SNUPFEN connaît aussi l'acharnement déployé par notre hiérarchie pour les pousser à la faute. S'ils avaient été déficients dans leur service, il y a belle lurette que l'auteur de cette note aurait requis pour eux la mutation disciplinaire.

En mobilisant le CHS et en réclamant un audit sur cette UT, le SNUPFEN a voulu dénoncer (pour y mettre fin) des abus de pouvoir inacceptables.

TO + TSF = un seul corps.

Lors de l'occupation de la tour par le SNU durant la réforme de l'ONF, la direction avait admis à contrecœur que tous les agents de terrain passent techniciens avec reclassement. On sait ce qu'il en advint. Malgré leur inscription en bonne et due forme dans le contrat de plan signé par les tutelles, ni la transposition ni le statut complet de technicien ne furent accordés. L'objectif du SNU était de faire d'une pierre deux coups. En reconnaissant la qualification des agents à travers le cadre B, la Direction faisait riper vers le haut tous les techniciens supérieurs. Notre stratégie reste valable aujourd'hui par le biais des détachements de TO sur des postes de TSF et inversement. Quand le mélange sera suffisant, nous pourrons demander un seul corps pour tous.

Pendant 2 ans le SNU a dû batailler ferme pour qu'une ouverture soit trouvée. Depuis le 20 janvier, la direction admet que les détachements de TSF dans le corps des TO soient examinés en CAP, avec les mêmes règles que les autres candidats. Le parcours fut long avant d'arriver à cette conclusion qui ne nous satisfait qu'à moitié car, pour l'heure, la DRH refuse catégoriquement la situation inverse, à savoir que des TO puissent être détachés sur des postes de TSF. A mi-parcours, la DRH proposait 4 cas de figures : Inadéquation du TSF avec son poste actuel, résolution de cas social grave, postes provisoires sans solution, reclassement professionnel sur avis médical. Ce dernier cas a provoqué une sainte colère chez notre camarade Pierre MELTZ :



***"On croit donc que TO à l'heure actuelle, c'est bon pour des handicapés ou des souffrants, tellement c'est un métier relaxant, tant mentalement que physiquement ?
Ils ne savent donc vraiment pas ce qu'ils ont fait du métier dit "de terrain" ?***

Ils continuent donc à ignorer les souffrances vécues également par les TO, et les autres qui ne sont encore même pas TO et se contentent des multiples autres appellations comme "chef de district", "agent technique principal", ou pas principal, etc., avec la demi carotte de moins pour le même boulot ?

Bon courage et bienvenue dans nos rangs désespérés, messieurs les TSF désespérés ; j'espère que la désillusion ne sera pas trop brutale, avec encore quelques sous en moins !

A mon avis, c'est avant la dernière grande réforme de 2002 que vous auriez pu espérer faire encore un métier porteur de sens."

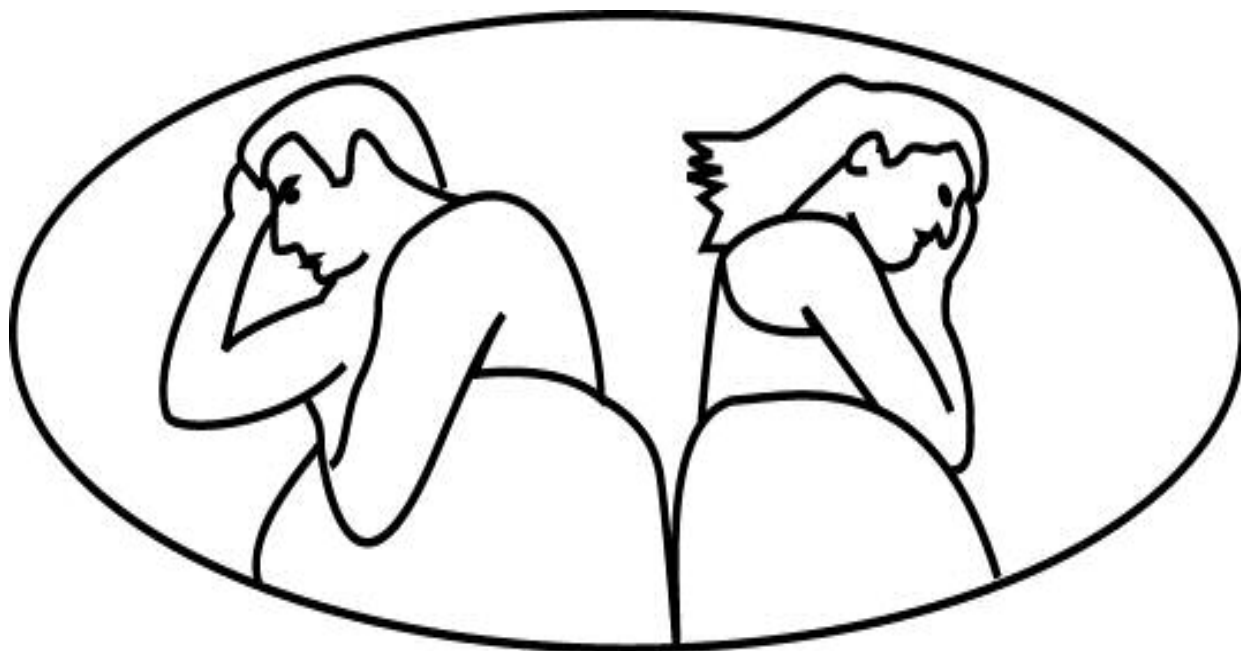
Le SNU mettra tout en œuvre pour favoriser ces détachements, d'autant que certains ont déjà eu lieu avant d'être acceptés officiellement, même avant le PPO. Souvenons-nous de la fameuse campagne 3C = 2B où un super triage fut créé dans le Nord de l'Alsace pour accueillir un heureux promu.

Ce choix permet à de nombreux TSF, malheureux d'avoir dû abandonner le terrain à travers le

PPO, d'être sur un triage. Mais en contrepartie, ils voient leurs primes diminuer d'environ 2000€ car la condition est l'alignement de la prime sur le corps d'accueil.

Il nous faut aujourd'hui lutter pour obtenir le sens inverse, le détachement de TO dans le corps de TSF. Bien des agents réalisent des aménagements, alors...

Le temps du divorce.



Un adhérent interpelle notre bureau régional pour qu'il détermine sa position face à la politique irresponsable de l'encadrement..

L'enquête sociale a remarquablement démontré la gravité de la crise que traversent les personnels de l'ONF. En tant que spécialiste du climat social, le responsable IPSOS estime que l'ONF ne peut espérer progresser tant que perdurera ce repli sur soi. Pourquoi donc notre Directeur Général n'en tient-il pas compte et continue-t-il à gérer l'établissement comme si tout allait bien ? Tout simplement parce que P.O. Drège sait pertinemment que les raisons du malaise résultent davantage du désaccord envers sa politique que du passage en force du PPO. En effet, si quelque ressentiment consécutif au PPO, où les forestiers de salon ont tiré les marrons du feu aux dépens des campagnards, est encore vivace chez les forestiers, le manque de confiance provient essentiellement de la stratégie cachée de la Direction qui ne prévoit pas de garder l'EPIC dans son entité actuelle mais de le transformer en administration sans gestion directe. Ce désengagement programmé provoque le cliquetis entre direction et personnels.

La Direction se soucie plus de ses intérêts que de l'intérêt de la forêt.

Dirigeants et forestiers bataillent ferme pour imposer, qui une culture d'entreprise avec objectifs à court terme, qui une culture forestière avec objectifs à long terme. Cette césure ne réside pas tant dans l'augmentation des récoltes que dans le manque d'anticipation de nos responsables face à l'avenir. En effet, si nous ne pouvons décemment accuser nos cadres de pillage de la forêt sous prétexte qu'ils anticipent la récolte de plusieurs annuités, il est de notre devoir de gestionnaires des forêts de dénoncer leur lâche fuite en avant qui masque momentanément le problème fondamental des forêts, à savoir que la production ligneuse ne finance plus une gestion globale et durable des forêts. En décidant de temporiser, en ignorant les autres apports sylvestres (air, eau, paysages, lieu de récréation), notre D.G. fortifie certes sa carrière mais fabrique une véritable bombe à retardement qui fera exploser l'EPIC dans quelques

Nous évoquions, déjà, dans ces colonnes les invitations pressantes de nos directeurs à prendre nos repas de martelage au restaurant. Normal. Pour une équipe de 5, l'ONF récupère en TVA presque l'équivalent d'un taux de mission.



J'ai dit presque, pas tout à fait. Car en comptabilité publique un cent est un cent ! Et nos 5 marteleurs l'apprendront à leurs dépens. Car $5 \times 15,25 \text{ €}$ ça fait $76,25 \text{ €}$ sur toute bonne calcullette et non pas $76,30$ comme facturé par mégarde par la ténardièrre du coin.

Affolement à l'agence comptable. Alerte maximale, tout clignotte, les sirènes hurlent. Ordre de reversement pour ... $0,05 \text{ € TTC}$. Fissa, et peut importe les coûts en personnels fonctionnaires associés. Ici on fait de la marge brute !

Le gland d'honneur de la rigueur revient sans conteste à nos grands argentiers.

Remarque complémentaire du petit glandouilleux : Nos directeurs qui négocient le bois " à la louche " et leurs honoraires " à dire d'expert " devraient en prendre de la graine. Mais si j'avais été marteleur dans cette équipe, j'aurais proposé à mes collègues de faire 5 chèques à $0,01 \text{ €}$. . C'est vrai quoi, un calcul a beau être juste il n'en est pas pour autant équitable.

Suite de la page 10

années.

Le malheur veut que l'intérêt immédiat des cadres réside dans le statu quo qui renforce leur recrutement au sein de l'établissement, que ceux qui sont aux commandes n'aient pas d'avenir à l'ONF et que beaucoup trop pratiquent des exercices quotidiens pour assouplir leur flexibilité propice à un bon déroulement de carrière. Ce peuple de bénis oui - oui gonfle l'autorité du roi mais menace le concept de gestion globale et nationale des forêts. Peu leur en chaut d'ailleurs car ils ne se sentent pas personnellement menacés étant donné qu'ils mettent en place une mécanique qui mènera à la partition par paliers : éviction des ouvriers forestiers,

puis privatisation des conventionnels et territorialisation des patrimoniaux. Eux seuls restant nationaux.

Technocrates et forestiers n'ont pas la même appréhension de la gestion forestière :

les uns ont une approche bureaucratique, les autres tiennent à une gestion de terrain. Pour bien comprendre le problème, il est nécessaire de faire une analyse historique de la structuration de l'ONF. A l'origine, l'établissement public était composé de dirigeants et d'exécutants avec un écart de niveau de scolarisation très important : polytechnique pour les gradés et niveau inférieur au BEPC pour les forestiers de terrain (+ de 10 ans). Aujourd'hui, avec la créa-

tion du statut de technicien, l'écart s'est amoindri et ne représente plus que trois ans. En outre, le renforcement du recrutement et du niveau des ITEF, l'engouement pour les sciences de l'environnement, la qualité des formations internes font en sorte que le savoir théorique n'est plus l'apanage d'une caste.

Cette perte de l'exclusivité du savoir a provoqué un transfert des responsabilités, lequel processus a fait glisser la prise de décision importante (aménagement des forêts, programmation des travaux) vers le niveau terrain.

Constatant cette évolution, les IGREF ont réagi en inventant, à travers le PPO, un système vertical de tuyauteries isolées (unités spécialisées) qui diminuent le rôle des polyvalents et renforcent la fonction de manager.

De la sorte, la tête de l'ONF s'hypertrophie de jour en jour tandis que bras et jambes s'atrophient au point que nous sommes en meilleure capacité de présenter de belles cartes imagées que de contrôler physiquement la gestion de la forêt. Après la disparition totale des ingénieurs et le départ massif de la moitié des techniciens, le terrain voit chaque semaine disparaître plusieurs agents dont une partie se réincarne en cadre de bureau. L'argument justificateur de l'encadrement réside dans l'affirmation que les avancées statutaires (TO) compensent la diminution des effectifs. Chacun sait que c'est faux et que, faute d'application des textes du contrat de plan dûment signé par plusieurs

ministres, le passage en TO n'est suivi d'aucun effet immédiat. Que dire de la moitié des C administratifs restés sur le carreau, des 2/3 des techniciens, des 3/4 des B administratifs ? Il en est tout autrement chez nos chers directeurs (ceux qui doutent peuvent consulter le nouveau tableau des primes). En outre, prétendre faire mieux avec moins sous condition d'élévation des qualifications est un pari difficile à tenir en soi mais impossible à réaliser quand le passage en TO n'est qu'un constat du niveau et non une amélioration par la formation, quand la réforme ne consiste pas à élever les tâches à



accomplir mais à augmenter les surfaces à gérer.

A travers la réduction progressive des effectifs de terrain, les technocrates visent leur élimination.

En fait, la tactique de nos dirigeants est de liquider graduellement leur principal concurrent, en l'occurrence le forestier de terrain (qu'il soit A, B+ ou B) puis de se placer comme élément incontournable pour l'administration des forêts. Il est, en effet, évident que les communes forestières réagiront à moyen terme devant la désertification de la présence forestière en recrutant leur propre service qui entraînera derechef la territorialisation des patrimoniaux (commune ou communauté de communes ou départements ou régions selon les cas). Ils devront néanmoins faire appel à la compétence de l'ONF vu le manque de moyens de leur service trop parcellisé. Ainsi nos bureaucrates administreraient les forêts publiques sans les gérer, ils s'occuperaient d'envoyer des directives, de contrôler, d'organiser des recherches... à charge pour chaque propriétaire de trouver les moyens humains pour assurer la gestion de terrain.

C'est pourquoi, il est inepte de dire que l'emploi sert de variable d'ajustement à l'équilibre financier de l'EPIC puisque entre 2004 et 2005, malgré la suppression d'une centaine d'ETP fonctionnaires, la masse salariale a augmenté de plus de 2% ... à travers le recrutement de personnels à hauts salaires. De la sorte, nos hiérarques dévoient le but des directives ministérielles (réduction des dépenses) pour désertifier le terrain et renforcer leur présence dans les bureaux.

Cette stratégie égoïste risque d'entraîner indirectement la disparition d'une gestion globale et diversifiée des forêts françaises, la différenciation des forêts riches et des forêts pauvres à travers l'abandon du versement compensateur et la mise en place de forêts spécialisées (production, protection, chasse, tourisme,...). Du point de vue social, cette politique privilégie une caste, déjà largement favorisée, aux dépens du plus grand nombre. Enfin économiquement, cette orientation ne tient pas la route.

Que demande une forêt pour être gérée durablement et répondre aux demandes de la société?

Des perspectives claires (aménagement), des moyens humains et financiers.

Qui, actuellement à l'ONF, répond à ces exigences ? Un certain nombre de cadres A et la plupart des personnels de catégories B et C. Le constat est clair, nous sommes tout à fait compétents pour réaliser les aménagements et veiller à leur application sans la présence onéreuse de la superstructure d'encadrants de tous poils (augmentation de 20% du coût de nos interventions). Seuls les moyens financiers nous échappent, mais ils ne relèvent pas de la compétence des super cadres A. En effet, l'argent provient pour les forêts communales du versement compensateur et, pour la forêt domaniale, de l'accroissement de la récolte des gros bois. Pas plus qu'hier, nos cadres n'ont l'intention de mettre l'accent sur les apports de la forêt à la société (eau, air, sol, calme, loisirs) ni des demandes du monde citadin qui a besoin d'un intermédiaire pour se récréer dans les bois. Bien au contraire, les ventes à l'encan de moult maisons forestières pour construire des bureaux en ville s'inscrit dans le programme d'élimination progressive des gestionnaires pour renforcer le quadrillage national d'une administration bureaucratique forestière. L'axiome de base de nos hiérarques est de considérer la sylviculture comme une science qui demande de hautes connaissances théoriques. Or, chacun sait que la sylviculture est avant tout une mise en concordance des productions forestières aux demandes de la société (marine, chauffe, mine, industrie, papier, merrain,...) évoluant selon les périodes. D'autre part, tout comme l'agriculture, si de bonnes connaissances de base sont nécessaires, la sylviculture demande surtout un savoir-faire que l'on acquière par expériences. Cette expérience, reconnue par la carrière linéaire, est actuellement ignorée par les directeurs qui la remplacent par la promotion au mérite dont les critères relèvent du pur arbitraire. Enfin, le rôle imparti aujourd'hui à la forêt dépasse le domaine productif pour devenir un lieu de réserve et de qualité (eau, sol, air, paysage, récréation). Aucun de nos dirigeants actuels, même s'ils sont nombreux à admettre le bien fondé de cette assertion (alors qu'elle provoquait des sourires contrits quand le SNUPFEN l'exprimait naguères), n'a la carrure ou le courage de l'affirmer haut et fort devant les tutelles.

Le consensus est impossible.

Ce constat de discordance amènerait tout citoyen neutre et intelligent à proposer un divorce à l'amiable au profit de l'intérêt de la forêt et de tous les acteurs : moindre coût pour les propriétaires, maintien du versement compensateur et d'une gestion nationale,... Pourquoi s'esquinter à lutter les uns contre les autres puisque l'intérêt de la forêt réside dans une séparation en bonne et due forme ? Aux uns la recherche, l'étude de la filière et le contrôle, aux autres la gestion patrimoniale. Ce divorce permettrait de garder une structure nationale pour chaque camp. Mais cette vision optimiste de la situation n'est guère réaliste. Nos élites craignent de lourdes pertes à travers cet arrangement, car elles savent pertinemment que leur super statut cache de maigres connaissances forestières et ne répond plus aux exigences du métier. La gestion globale des forêts demande un savoir polyvalent au forestier de terrain mais des connaissances pointues au niveau de l'encadrement : expert comptable, manager, informaticien, biologiste... Elles ont parfaitement compris que le renforcement de leur pouvoir sera proportionnel à l'amenuisement de celui des gestionnaires. Plus les gestionnaires seront parcellisés (fonctionnaires communaux par exemple), plus le rôle des technocrates sera indispensable...

La lutte pour la vie.

Aussi, ce n'est plus une bataille d'intérêts que nous devons livrer à la Direction mais une guerre totale pour assurer notre survie. Ce combat traduit deux conceptions radicalement différentes du monde forestier, une vision élitiste contre une pensée républicaine. En imposant leurs vues, nos hiérarques installeront une gestion inégale des forêts (perte de la péréquation), maintiendront la majorité des forestiers en état de simples exécutants et garderont sous tutelle les communes forestières. A travers l'émancipation des forestiers et des communes, nous luttons pour une gestion globale et égalitaire des forêts publiques françaises.

En tout premier lieu, il est urgent de redonner du sens à notre action en forêt.

Le repli sur soi constaté par l'enquête IPSOS résulte principalement d'une perte de sens. Les

forestiers de toutes catégories ont perdu les raisons de leur travail. D'abord parce que la parcellisation des tâches ne permet plus d'en saisir la globalité, ensuite et surtout parce que les personnels ont la juste impression de ne plus travailler pour une gestion durable des forêts mais pour une gestion de l'ONF. Plus de la moitié des actes consistent à nourrir la machinerie de l'EPIC sans productivité externe.

Le phénomène s'accroît de jour en jour par le fait que, voulant prouver l'importance de son poste, chaque spécialiste s'active dans sa filière et sollicite les polyvalents sans connaître leur emploi du temps. Comment se sentir garants d'une gestion durable et globale des forêts quand, pour rétablir l'équilibre budgétaire de l'EPIC, les cadres nous imposent des coupes supplémentaires de gros bois en plein marasme économique ?

L'ONF n'est plus un établissement au service de la forêt publique, c'est la forêt qui est au service de l'EPIC que, depuis son origine, les IGRF ont façonné à leur intérêt. C'est pourquoi, dernièrement ils ont supprimé les régions pour créer des Territoires ingérables alors que l'avenir de la gestion forestière passe par un partenariat renforcé avec les régions.

Nous voulons un ONF au service de la forêt publique et non une forêt au service de l'EPIC. Nous voulons un ONF ouvert aux partenaires, et dans ce sens nous demandons que les directions reviennent à une structuration régionale et qu'une chambre régionale réunisse tous les acteurs de l'environnement sous l'égide du préfet, en partenariat avec les élus.

L'ONF doit se donner les moyens d'atteindre les objectifs de gestion durable.

L'établissement a deux impératifs économiques : diversifier les recettes en tenant compte des apports de la forêt au citoyen (eau air, paysage,...), mais aussi réduire ses dépenses en mettant les personnels compétents en face de chaque fonction. Pour ce faire, deux catégories de personnels suffisent à l'ONF : des A et des B. L'équilibre budgétaire peut être atteint par le départ programmé des hauts salaires et par la mise en place du principe de subsidiarité. Au jour d'aujourd'hui, le même poste peut être occupé par un A+, un A, un B+ ou un B. Il faut définir les fonctions d'une catégorie et faire en sorte que ces fonctions soient exercées par

quelqu'un dont le statut est conforme à la compétence requise. Pourquoi augmenter le coût salarial si l'on peut remplir les fonctions à moindre frais ? A travail égal, salaire égal. Ce principe de bon sens étant retenu, le nombre des IGREF devrait être singulièrement revu à la baisse.

Il est également urgent de revenir à une sylviculture plus intuitive et diversifiée et abandonner l'idée folle de modéliser les forêts. L'idée simple et modeste est de remettre les forestiers dans la forêt. Ce principe de bon sens impose deux corollaires. Etant donné que le poids de l'expérience est considérable dans ce type de gestion, sa valorisation est à envisager aux dépens des primes astronomiques pour gradés. De plus, le triage doit redevenir l'unité de base qui permet

d'appréhender globalement la gestion des forêts. Ce n'est pas un hasard si sa suppression (presque réussie) a été inscrite dans le PPO...

Vers une externalisation de la lutte ?

Dans ces perspectives, le combat avec la direction passe par une radicalisation. A quoi cela sert-il d'aller dialoguer avec quelqu'un qui veut notre perte ? Mieux vaut porter nos revendications à l'extérieur, voir les communes dans un intérêt commun. Il faut surtout révolutionner nos moyens d'action qui ont montré leur limite durant la lutte contre le PPO et prendre exemple sur les mouvements qui réussissent. En ce sens, notre adhésion à Solidaires est source de promesses.

Burkina Faso.



Depuis une décennie, le SNU est en rapport avec le syndicat forestier du Burkina Faso (ancienne Haute Volta), un des pays les plus pauvres du monde. Cette relation Nord-Sud permet des échanges. Ainsi Justin, membre du bureau national burkinabé, est venu nous visiter en mars. Le SNU organise un voyage ouvert à tous ses adhérents (et leur famille) en début d'année prochaine. C'est une occasion en or pour découvrir la vraie vie africaine, loin des clichés touristiques, et d'être en contact direct avec la flore et le faune sahélienne.

Au cours de ce périple, vous séjournerez dans un village de brousse où vous vous êtes en contact direct avec la vie campagnarde africaine. Dans ce village, une ONG ALFA (Alsace-Faso) essaie de donner un coup de main au développement (construction écoles, dispensaires, micro-crédit). Si vous êtes intéressés par cette action ou pour le voyage, contactez Bernard Franquin (03 88 72 76 18).



LE S.N.U.P.F.E.N.-SOLIDAIRES en ALSACE

www.snupfen.org

Un Secrétaire Régional: Martial BRENDLE Maison Forestière 68740 MUNCHHOUSE
Tél. Fax: 03 89 81 25 70 Courriel: martial.brendle@wanadoo.fr

Un Trésorier: Philippe HUM M.F. Horstberg 67290 WIMMENAU
Tél/Fax: 03 88 89 72 20

Un responsable Presse et Webmaster: Jacques DUCARME M.F. Peyrelongue 68370 ORBEY
Tél/Fax: 03 89 71 21 88 Courriel: jacques.ducarme@wanadoo.fr

Un représentant à l'A.P.A.S: François SCHILLING Maison Forestière 67210 DAHLUNDEN
Tél/Fax: 03 88 86 95 65 Courriel: francois.schilling@onf.fr

Un responsable des Problèmes Juridiques : Jean- Marie RELLE MF 68230 WIHR au VAL
tél. 03 89 71 11 70 Courriel: jean-marie.relle@wanadoo.fr

Un représentant aux commissions FOP: Jean-Paul BAUTZ Maison Forestière 7 rue du Ventron 68820 KRUTH
Tél.Fax 03 89 82 28 14 Courriel: bautz.de.luze@wanadoo.fr

Vos représentant au Comité Technique Paritaire Territorial	Vos représentant Comité Hygiène et Sécurité
Jean-Paul BAUTZ (voir ci-dessus)	Jean-Paul BAUTZ (voir ci-dessus)
Jacques DUCARME M.F. (voir ci-dessus)	Martial BRENDLE (voir ci-dessus)
François FONTAINE MF de Schweighouse 68610 LAUTENBACH tél. 03 89 76 33 34 Courriel:francois.fontaine@cegetel.net	Jean Charles DEININGER 6 rue des Ecoles 68250 PFAFFENHEIM 03 89 49 67 03 Courriel: jean-charles.deininger@onf.fr
Denis SCHMITTLIN 4 rue Sonnier 68600 NEUF-BRISACH Tél. 03 89 72 54 04 Courriel: denis.schmittlin@onf.fr	Jean Marie RELLE (voir ci-dessus)
Christine WISS 16 rue des lapins 67500 HAGUENAU tél bureau 03 88 73 76 16 Courriel: christine.wiss@onf.fr	Jean-Paul SIAT Maison Forestière Ungersberg 67220 ALBE Tél/Fax: 03 88 57 1659
Michel ZIMMERMANN MF de la Waldmatt 67730 LA VANCELLE MichelZimmermann@wanadoo.fr	Marie Claude BORREGIO 7 D rue du Chateau 67850 HERRLISHEIM tél Bureau 03 88 76 82 58 Courriel: marie-claude.boeggio
David BLIND MF Hippolskirch 68480 SONDESDORF tél.03 89 40 33 01 Courriel : david.blind@onf.fr	Philippe HUM M.F. Horstberg 67290 WIMMENAU Tél/Fax: 03 88 89 72 20
Martial BRENDLE (voir ci-dessus)	Jean Claude ISENMANN MF Rheingarten 67400 ILLKIRCH-GRAFF. tél.03 88 66 41 11 Courriel:jean-claude.issenmann@wanadoo.fr
Corinne ELI MF Malplaquet 67130 LA BROQUE Tél. Bureau 03 88 47 49 91 Courriel corinne.eli@onf.fr	Bernard KIHM MF d'Ottmarsheim 68490 BANTZENHEIM tél; 03 89 26 06 40 Courriel: bernard.kihm@mac.com
Pascal HOLVECK Maison Forestière Bischofslaeger 67310 COSSWILLER Tél/ Fax 03 88 8731 02	Michel ZIMMERMANN MF de la Waldmatt 67730 LA VANCELLE MichelZimmermann@wanadoo.fr
Jean de MARIN MF 68520 BURNHAUPT LE HAUT tél 03 89 48 70 76 Courriel:jean.demarindecarranrais@onf.fr	
Jean Marie RELLE (voir ci-dessus)	

